

La Communauté de communes du Mieux de Béarn a engagé dès novembre 2015 l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) sur le territoire des 14 communes qui la composent. Les PLUi doivent répondre à plusieurs enjeux, dont le premier consiste au nécessaire changement d'échelle pour traiter les questions de l'aménagement du territoire.

Le PLUi permet l'adaptation de la planification urbaine à l'échelle la plus pertinente, celle du bassin de vie intercommunal. Aujourd'hui, tout aménagement dépasse les limites municipales, quel que soit le sujet (commerces, équipement, construction de logements, transports en commun, développement économique, réseau et infrastructures...). Néanmoins, le PLUi n'annonce pas un dessaisissement des compétences des maires. Faire ensemble est une chance pour mieux définir un projet politique pertinent et faire progresser collectivement les réflexions.

La meilleure articulation des politiques publiques grâce au PLUi permettra de répondre avec efficacité aux enjeux environnementaux comme la protection des zones naturelles, agricoles et forestière, la préservation de la biodiversité.

Le PLUi facilitera également la prise en compte des grands enjeux de l'urbanisation : étalement urbain, besoins en logement, en infrastructures au regard de la nécessaire économie des ressources foncières.

La lutte contre l'étalement urbain est une priorité. Il convient de rechercher pour notre territoire un aménagement économe de l'espace et des ressources.

Le territoire du Mieux de Béarn, dynamique et attractif en matière démographique, a été confronté ces dernières années à des tensions fortes sur le foncier. Les surfaces artificialisées ont augmenté fortement. Entre 2009 et 2012, 17 hectares par an d'espaces naturels ont été consommés au profit de l'artificialisation. Ramené à l'habitant, cela correspond à plus de 1 000 m² de terres artificialisées pour chaque nouvel habitant entre 2009 et 2012. 600 hectares de surfaces agricoles ont également disparu entre 2000 et 2010.

Néanmoins, les évolutions démographiques actuelles ne correspondent pas aux perspectives envisagées ces dernières années. La crise est passée par là, les transactions immobilières ralentissent et le rythme des constructions neuves diminuant également.

On constate, de manière générale sur le Mieux de Béarn mais aussi pour l'aire urbaine paloise, un surdimensionnement des zones destinées à l'urbanisation. Environ 400 hectares sont aujourd'hui potentiellement urbanisables.

Ce potentiel interroge non seulement les modes d'urbanisation à privilégier pour demain, mais également le zonage futur pour l'utilisation des sols.

La prise en compte de ces éléments de contexte permettra de bâtir, dans les mois à venir, un socle commun pour l'utilisation et la réglementation des sols.

La Communauté de communes réalise le PLUi avec ses communes membres dans une démarche de faire ensemble. Les habitants du Mieux de Béarn ont également la possibilité d'exprimer leurs points de vue via un dispositif de consultation. Un registre de concertation est disponible dans chaque commune et au siège de la Communauté de communes à Poey de Lescar.

Egalement, à l'issue de chaque grande étape de la procédure, les conclusions et documents afférents seront consultables dans les mêmes lieux et également sur le site internet de la Communauté de communes.

Enfin, des réunions publiques sont envisagées, les premières pour l'automne 2016, à l'occasion de l'examen du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi.